

ETAT DES CONVENTIONS MARITIMES RATIFIEES PAR MADAGASCAR AU 01 JANVIER 2008

N°	INTITULE	OBJET	ENTREE EN VIGUEUR	RATIFICATION ADHESION MADAGASCAR
1	Convention IMO 48 - amendements de 1974 - amendements de 1993	Convention portant création de l'Organisation Maritime Internationale Objectif : <i>NAVIGATION PLUS SURE ET DES OCEANS PLUS PROPRES</i>	17.03.58	Acceptation : 08.03.61 Ordonnance n° 75-036 du 18.11.75 Loi n° 95-038 du 22.02.96
2	Convention SOLAS 74	Sauvegarde de vie humaine en mer et amélioration de la sécurité de la navigation maritime	25.05.80	Ordonnance n° 76-003 du 09.02.76 dans JO du 21.02.76 p.473
3	Code ISPS	Sûreté des navires et des installations portuaires		Arrêté n° 6975/05 du 16.06.05 dans JO du 11.07.05 p 4197
4	Code ISM	Sécurité de l'exploitation des navires et prévention de la pollution		Arrêté n° 7261/05 du 20.06.05 dans JO du 11.07.05 p 4200
5	Convention STCW 78 - amendements de 1995	Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, la délivrance des Brevets et de Veille.	28.04.84	Loi n° 94-034 du 25.01.95 Arrêté n° 5809/01 du 16.05.01
6	Convention UNCLOS 82	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.	16.11.94 signée le 25.02.83 adoptée le 10.12.82 à Montego Bay (Jamaïque)	Loi n° 2000-020 du 28.11.2000 Décret n° 2001-337 du 19.04.2001

7	Convention de l'OIT	Convention Internationale sur les matériels de bien-être destinés aux gens de mer.		Loi n° 66-001 du 02.07.66
8	Convention de la CNUCED	Convention internationale sur la conduite des conférences maritimes.	conclu à Genève 06.04.74	le Loi n° 78025 du 03.06.78 portant ratification de l'Ordonnance n° 77-065 du 30.09.77
9	Convention FAL 65	Convention internationale sur la facilitation du trafic maritime International en simplifiant et en réduisant au minimum les procédures, les formalités et les documents requis à l'entrée, au séjour au port et à la sortie des navires effectuant des voyages internationaux.	05.03.67	08.07.70
10	Convention LL 66	Convention internationale sur les lignes de charge des navires suivant les zones, régions et périodes saisonnières de navigation et les marques de francs bords minimum pour les navires effectuant des voyages internationaux	21.07.68	16.01.67
11	Convention dite CLC 92	Convention Internationale sur la définition de règles et procédures uniformes sur le plan international pour les questions de responsabilité civile et garantir une indemnisation équitable aux victimes des dommages par pollution en imposant aux propriétaires du navire l'obligation de réparation.	juin-75	Loi n° 2001/12 du 11.09.2001

12	Convention OPRC 90	Convention internationale sur l'instauration des mesures de précaution et d'un système de préparation efficace pour lutter contre les événements de pollution par les hydrocarbures mettant en cause des navires, des unités au large, des ports maritimes et des installations de manutention d'hydrocarbures.	mai-95	Loi n° 2001-11 du 11.09.2001
		Définition des responsabilités à l'échelon individuel et national, des prescriptions pour les navires et les propriétaires de navires, les mesures à prendre, des obligations en ce qui concerne la coopération, des mesures visant à faciliter l'accès, la recherche de développement et le transfert de technologie, les accords régionaux et multilatéraux et les arrangements institutionnels		
13	Convention FIPO	Convention internationale sur la création d'un Fonds International d'Indemnisation pour les dommages dû à la pollution par les Hydrocarbures		Loi n° 2001/13 du 11.09.2001
14	Convention MARPOL 73 /78 et ses annexes 1 à 5	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (par les rejets en mer d'hydrocarbures et de substances nocives liquides ou solides en vrac ou emballées, d'eaux usées et d'ordures provenant des navires).	02.10.83	Loi n° 2004-037 du 08.11.2004
				- Décret n° 2004/1018 du 09 .11.2004
15	Convention SUA 88	Convention internationale pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime.	01/04/1992	Loi N° 2003-014 du 27/08/2003
16	Protocole SUA 88 Plates-formes fixes	Protocole pour la répression d'actes illicites contre les plates-formes fixes situées sur le plateau continental	01/04/1992	Loi N° 2003-016 du 27/08/2003